

L'Afpa Occitanie en partenariat avec le CFA de Comminges vous propose un service global et vous accompagne dans toutes les étapes

NOS ENGAGEMENTS

- Rendre les alternants rapidement opérationnels
- Assurer un suivi et un accompagnement personnalisés pendant tout le parcours et éviter le risque d'abandon
- Formaliser la démarche-qualité par une charte d'engagement entre votre entreprise, l'alternant et le formateur.

NOS SERVICES

- Trouver et présélectionner les candidats, valider leur profil et vous proposer des candidatures répondant à vos exigences
- Aider au montage du dossier administratif du contrat d'apprentissage
- Garantir une qualité de prestations homogènes, sur l'ensemble du territoire.

VOTRE CONTACT RELATIONS ENTREPRISES

Thierry BRUN

Chargé de clientèle
Afpa - Direction Régionale Occitanie

06.61.96.19.58

Thierry.brun@afpa.fr



Entreprises, salariés

**Le contrat d'apprentissage
une solution RH pour
recruter votre futur
collaborateur**



Afpa direction du développement commercial - septembre 2017

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

Titre professionnel de niveau IV (BAC Technique) du
ministère chargé de l'emploi



LA FORMATION

Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet

en alternance

PROGRAMME

La représentation graphique :

- DAO 2D Autocad
- CAO 3D
- Transfert étude de cas

Structure et enveloppe :

- La fonction structure
- La fonction enveloppe

Second œuvre finition :

- Aménagement des espaces intérieurs
- Le fonctionnement des équipements techniques

Second œuvre finition :

- Le contexte juridique : urbanisme
- Le contexte géophysique : l'environnement
- Le contexte existant : relevé et état des lieux du bâtiment
- La production d'un dossier de permis de construire

CERTIFICATION

TITRE PROFESSIONNEL « Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet » de niveau IV (BAC Technique).

DURÉE

Contrat d'apprentissage de **18 mois en alternance**, dont 18 semaines (630 h) en centre.

Rythme : 1 semaine au CFA de Comminges, 4 semaines en entreprise

DATES

Formation : du 04/12/2017 au 30/06/2019

LIEU

Centre de Formation d'Apprentis du Comminges
17, rue René Arnaud - 31210 GOURDAN-POLIGNAN

Les règles de l'art et la réglementation en neuf et en existant :

- La réglementation thermique
- La sécurité incendie
- La réglementation acoustique
- La réglementation pour l'accessibilité
- La réglementation parasismique et la qualité de l'air

BIM Modeleur :

- La convention BIM
- La maquette numérique support de base de données
- La synthèse des plans

Certification :

- Accompagnement à l'élaboration du dossier professionnel et passage du Titre professionnel
« Technicien d'études du bâtiment en dessin de projet »



**Vous souhaitez recruter un salarié ?
Vous voulez qu'il soit formé à vos besoins spécifiques ?
Une solution, le contrat d'apprentissage...**

Le contrat d'apprentissage : mode d'emploi

QUEL OBJECTIF ?

Embaucher un jeune ou un adulte et lui permettre d'apprendre un métier tout en se qualifiant.

QUI EMBAUCHER ?

Des demandeurs d'emploi ou des bénéficiaires de certaines allocations (RSA, ASS, AAH, CUI) inscrits à Pôle emploi de 18 à 30 ans, ayant satisfait à l'obligation scolaire et souhaitant obtenir une qualification professionnelle reconnue.

QUELLES PARTICULARITÉS ?

- Conclusion d'un contrat de travail d'une durée de 18 mois ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI) débutant par une période d'apprentissage.
- Rémunération : montant minimum variable de 25 à 78% du SMIC en fonction de l'âge et de la progression du jeune dans l'apprentissage.

LA FORMATION : QUELLES CARACTÉRISTIQUES ?

- Une formation gratuite pour l'entreprise et l'apprenti.
- Durée de 630h et organisée par le Centre de Formation d'Apprentis du Comminges
- Dans l'entreprise, l'apprenti est accompagné par un maître d'apprentissage.

QUELS AVANTAGES ?

- Avantages financiers : exonération de charges sociales, crédit d'impôt, prime à l'embauche, aides de la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée
- Non prise en compte de l'apprenti dans le calcul de l'effectif de votre entreprise pendant la durée du contrat (CDD ou CDI)